

Dans le cadre du cycle de conférences organisées par l'AGRUS

## Les pensées de PASCAL, trente-trois années d'empreinte génétique au service de la Justice

**Jeudi 13 octobre 2022 - 19h**

**Accueil à partir de 18h30**

Amphithéâtre Boucherle

Campus santé - La Tronche

En présentiel

Cette conférence est donnée par

**Olivier PASCAL**

Directeur de l'Institut Français des Empreintes  
Génétiques-Nantes

Avec la participation de **Gaëlle BARDOSSE**

Conseiller à la Cour d'Appel de Grenoble



© Thierry Ehrmann - Flickr

## Les pensées de PASCAL, trente-trois années d'empreinte génétique au service de la Justice

« Mémoire vivante (pour l'instant) » des empreintes génétiques (depuis 1989), j'ai vécu des évolutions techniques incroyables (en particulier avec la technique de PCR), permettant d'obtenir une empreinte génétique à partir de quelques cellules, mais également des évolutions sociétales faisant accepter la mise en place d'un fichier automatisé des empreintes génétiques (FNAEG), à la suite de l'affaire Guy GEORGES.

Apparue dans les années 1990 comme la révolution scientifique permettant d'établir avec certitude la culpabilité d'un individu, la détermination d'une empreinte génétique est aujourd'hui banalisée, sans que l'on en mesure les limites et les errances. Contrairement aux croyances populaires, l'ADN n'est pas la reine des preuves. L'empreinte génétique apporte une aide essentielle à l'enquête criminelle, mais avec des limites que tous les professionnels devraient connaître.

Outre des difficultés purement techniques (telles que les interprétations des mélanges d'empreintes génétiques), la vraie question est d'expliquer comment quelques cellules d'un individu peuvent se retrouver sur un objet : objet transportable, contact direct, transfert ? À la Cour d'Assises le verbe reprend alors le pas sur la science.

Paradoxalement, les mêmes qui brûlaient les empreintes génétiques sur le bûcher des atteintes aux libertés individuelles dans les années 1990, adressent maintenant, sans contrôle du devenir de leur ADN, leurs cellules dans des laboratoires du « cloud » pour se découvrir une origine et une plus grande famille que celle des réseaux sociaux. L'ADN récréatif est né véhiculant une très rentable activité sans aucun contrôle de la CNIL ...

Olivier PASCAL